



# S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N°8 / 91 / 2009

le 02 novembre 2009

---

## Commémoration du 11 novembre 1918 à Wickerschwihr

La cérémonie commémorative du 91<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 aura lieu :

le dimanche 8 novembre 2009  
à Wickerschwihr

- 10 H 30 : messe
- 11 H 30 : cérémonie devant le monument aux morts,

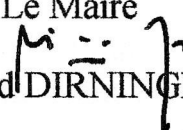
en présence de la section UNC-AFN de Riedwihr-Wickerschwihr et avec la participation de la Clique des Sapeurs Pompiers de Riedwihr.

J'invite la population de Riedwihr à assister en nombre à cette manifestation du souvenir et d'espérance, en vous rappelant qu'à la suite de la fusion des sections UNC-AFN de Riedwihr et de Wickerschwihr en 2007, les deux communes se sont entendues pour commémorer dorénavant la Victoire du 8 mai 1945 à Riedwihr et **l'Armistice du 11 novembre 1918 à Wickerschwihr.**

Chaque année, dans toutes les communes, le peuple français se souvient : le 11 novembre 1918, notre pays est sorti victorieux d'une épreuve sans précédent dans l'Histoire. Il rend hommage à ces jeunes combattants tombés au champ d'honneur, y associant les blessés, les invalides et toutes les victimes civiles.

Mais le 11 novembre est aussi un symbole, celui de la victoire de la démocratie et de la paix à construire. Trop longtemps déchiré, notre continent avance désormais résolument sur la voie de l'unité. Les adversaires d'hier sont devenus des alliés indéfectibles.

C'est sans doute ce message fort que le Président de la République souhaite affirmer, en invitant la Chancelière allemande à être à ses côtés, le 11 novembre, à l'Arc de Triomphe, sur la tombe du soldat inconnu, et en proposant que « le 11 novembre devienne une journée de réconciliation franco-allemande, pour bâtir un avenir partagé ».

Le Maire  
  
Bernard DIRNINGER

## Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 23 octobre 2009 et informations diverses

### ■ ***Urbanisme :***

Les déclarations préalables pour la construction d'un abri et la mise en place d'un auvent et d'un portail, au 3 rue des Vanneaux, présentée le 10 Yves KIENLEN, ainsi que pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment agricole existant, au 29 rue des Vosges, présentée le 9 octobre 2009 par l'EARL MERTZ, sont transmises à la DDE pour instruction.

### ■ ***Remplacement et modification des armoires d'Eclairage Public, respectivement au 1 rue de Wickerschwihl et dans l'Impasse de la Digue :***

Le Maire signale la nécessité de remplacer l'actuelle armoire d'éclairage public vétuste et qui n'est plus aux normes, au 1 rue de Wickerschwihl et de la déplacer compte tenu de la mise en place d'une nouvelle clôture par M. Hubert Fleith ; par ailleurs, une cellule photoélectrique sera posée en remplacement de l'horloge astronomique à l'armoire d'éclairage public de l'impasse de la Digue, ce qui entraînera des économies de fonctionnement. L'offre du 8 octobre 2009 de VIGILEC RATIER de Sélestat pour ces travaux a été retenue pour un montant TTC de 3 714,78 €

### ■ ***Travaux de peinture à la Salle des Fêtes :***

Le Conseil municipal a souhaité des travaux de peinture supplémentaires : soubassement en lambris, portes et cadres intérieurs, y compris la porte donnant sur les toilettes, cadre de la scène et tuyaux de gaz. L'offre correspondante du 22 octobre 2009 de l'entreprise José RODRIGUES de Riedwihl a été retenue pour un montant TTC de 1 439,68 €.

### ■ ***Changement du rideau de la scène à la Salle des Fêtes :***

L'offre du 16 octobre 2009 de EK DECO Sarl de Holtzwihl, concernant la confection et la pose d'un rideau doublé de scène en deux parties et d'un lambrequin assorti, a été retenue, pour un montant TTC de 3 206,06 €, y compris la remise de 10% sur le tissu et les fournitures.

### ■ ***Demande de partenariat du Conseil de Fabrique pour l'organisation du concert de l'Avent :***

Le Conseil municipal a décidé de voter une subvention de 80 € en faveur du Conseil de Fabrique, soit l'équivalent de la subvention de fonctionnement alloué à chaque association de Riedwihl.

### ■ ***Location du logement au Presbytère :***

Le Conseil municipal a décidé de remettre le logement en location, l'attribution du logement sera reportée après la visite des lieux et dans l'attente de candidatures.

■ ***Réunions du Bureau du Conseil de Communauté du 17 septembre 2009 et du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun du 22 octobre 2009 :***

Le Maire rend compte des principaux points à l'ordre du jour : - mise en place d'un contrat aidé « CAE Passerelle » - construction d'un local poubelle à l'Espace Ried Brun et d'un local de stockage à la déchetterie – création de postes (agents sociaux) suite à l'adhésion d'Andolsheim au 1<sup>er</sup> janvier 2010 – mise en place d'un sas d'entrée dans le hall modulaire – état d'avancement du dossier « cantine bio » pour le périscolaire : une lettre d'information sera adressée aux parents et aux parlementaires, au vu des difficultés liées à l'obtention de l'agrément, rencontrées pour trouver un traiteur – mise en place d'un système d'information géographique – collecte de pneus usagers : le SIOMECC organise cette collecte du 2 au 7 novembre 2009 à la déchetterie, aux heures normales d'ouverture – Fête de Noël: la Commune de Grussenheim organise cette fête avec le concours de la Communauté de Communes, le samedi 12 décembre à partir de 17 H 00 et le dimanche 13 décembre à partir de 11 H 30.

■ ***Lettre du 17 septembre 2009 de la SCI le Clos des Habsbourg :***

En réponse à la demande du Maire de participer à la réfection du tronçon de la rue des Vosges, contigu à sa propriété, la SCI a fait savoir qu'elle étudie la question, tout en rappelant que les dégradations signalées ne seraient pas à priori imputables au chantier.

■ ***Recensement agricole :***

Le Maire signale le lancement de la procédure relative au recensement agricole, une commission venant d'ores et déjà de définir les personnes concernées de la commune, qui seront contactées.

■ ***Réactions à l'éventualité de la mise en place, à titre d'essai, de ralentisseurs dans certaines rues :***

Le Maire a donné connaissance des courriers réceptionnés à cet égard et de la réponse qu'il y a apporté.

■ ***Stationnement gênant :***

L'attention de la municipalité a été appelée sur le stationnement de véhicules, qui, au regard notamment de la configuration de la rue, représente un danger pour la circulation, de jour comme de nuit. Les automobilistes sont invités à prendre les dispositions nécessaires.

## **Collecte nationale de la Banque alimentaire du Haut-Rhin**

La Banque alimentaire du Haut-Rhin organise dans le département la collecte annuelle de produits alimentaires :

**les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2009**

Les aliments souhaités : riz, conserves de légumes, conserves de poisson, conserves de fruits, sucre,

café, petits déjeuners, chocolat.

Les produits recueillis sont destinés à des familles dans le besoin, de notre département exclusivement. Ils peuvent être déposés dans le local d'affichage de la Mairie.

## **Après-midi de dégustation de Beaujolais Nouveau**

*Les Amis de la Belle Epoque* de HOLTZWHR invitent à participer à leur après midi de dégustation de

BEAUJOLAIS NOUVEAU,  
charcuteries et fromages,  
cafés et tartes

**jeudi 26 novembre 2009 à partir de 14 H 30**  
dans la Salle Polyvalente de Holtzwihr.

Tous les membres, amis et sympathisants seront les bienvenus pour passer un agréable moment dans une ambiance chaleureuse. Une participation de 5 Euros sera demandée aux non-membres.

Les inscriptions sont reçues auprès du Président Jean MULLER, tél. 03 89 47 74 99.

## **Concert de l'Avent**

Le Conseil de Fabrique propose son traditionnel concert de l'Avent

**le dimanche 29 novembre 2009 à 17 H 00**  
à l'Eglise paroissiale de Riedwihr

avec la participation de **l'Ensemble Vocal Variations de Strasbourg.**

Au programme : « Visages de Noël » en quatre séquences structurant un dialogue autour :

- du temps de l'avent
- du visage de Marie
- de la naissance et des visages de joie
- des visages des mages venus d'Orient.

Toute la population est chaleureusement invitée à cette manifestation.

## **2<sup>ème</sup> phase du nouveau système d'immatriculation des véhicules**

Depuis le 15 octobre 2009, le nouveau système d'immatriculation des véhicules s'applique aux véhicules d'occasion.

Le 15 avril 2009 a été mis en place un nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV). Avec ce système, un numéro d'immatriculation à vie est attribué définitivement aux véhicules, de leur première mise en circulation jusqu'à leur destruction. Une demande de certificat d'immatriculation peut être effectuée partout en France, quel que soit le lieu de domicile du demandeur, dans les préfectures et sous-préfectures, mais également auprès de professionnels de l'automobile habilités. Depuis le 15 avril, ce système ne s'appliquait qu'aux véhicules neufs (de même qu'à tous les véhicules importés et qu'à tous les cyclomoteurs). Depuis le 15 octobre, il

s'applique également aux véhicules d'occasion.

Les préfectures et sous-préfectures (Colmar, Altkirch et Mulhouse dans le Haut-Rhin) restent seules compétentes pour les véhicules importés, de collection et diplomatiques, ainsi que pour les véhicules des administrations d'État .

*Toute modification affectant le certification d'immatriculation (changement de propriétaire, changement d'adresse, changement d'état civil du titulaire, modifications des caractéristiques techniques du véhicule ...) donne lieu à l'attribution d'un nouveau numéro SIV, composé d'une série de 7 caractères formés de 2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret, 2 lettres. Le premier changement d'adresse, si le véhicule est encore immatriculé dans l'ancien système, ne peut se faire qu'en préfecture et sous-préfecture. Une fois que le véhicule est doté d'une immatriculation SIV, le changement d'adresse peut se faire sur le site Internet de la Direction générale de la modernisation de l'État.*

En l'absence d'une telle modification, l'ancien numéro d'immatriculation peut être conservé, sans obligation de basculer dans le nouveau système. *Les personnes qui le souhaitent, pourront demander une immatriculation avec un numéro SIV, mais uniquement à partir du 15 avril 2010.*

Contacts : Christian RIETTE, Chef du Bureau des usagers de la route à la Préfecture du Haut-Rhin, tél. 03 89 29 20 00.

## **Le ramonage est obligatoire**

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être périodiquement entretenus, nettoyés et ramonés afin d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanations de gaz nocifs. *Les obligations concernant le ramonage des cheminées et des tuyaux sont issues du règlement sanitaire départemental (article 31.6). C'est ainsi que :*

- les appareils de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisine, ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondants doivent être vérifiés, réglés et ramonés, au moins deux fois par an.
- les conduits spéciaux ou tubés équipant les appareils alimentés de combustibles gazeux doivent subir un contrôle de vacuité, suivi le cas échéant, d'un nettoyage, au moins une fois par an.

*Les certificats de ramonage doivent être conservés par l'utilisateur pour pouvoir être produits en cas d'incident.*

Le défaut d'entretien entraîne deux risques majeurs : le feu de cheminée et la présence de monoxyde de carbone dans les gaz de combustion. C'est un gaz incolore, inodore, et non irritant, à l'origine de plusieurs milliers d'intoxications et d'une centaine de décès, chaque année en France. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Il provient de dysfonctionnements d'appareils de chauffage fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol, de la ventilation insuffisante des logements, d'utilisation d'appareils inadaptés ou mal posés...

# Vous avez dit grand-parentalité!

Titre, état, fonction d'un grand-parent.

Souvent présents pour seconder les parents, les grands-parents ont l'avantage de posséder plus de temps libre. Ils sont moins stressés, installés dans un rythme de vie plus calme et posé, ils peuvent donc à loisir jouer un rôle affectif et éducatif. En grandissant, l'enfant va volontiers les considérer comme ceux qui ne punissent pas mais qui font des cadeaux. Très attachés à eux, ils pourront être les confidents de la première heure, lui apprendre à faire des travaux manuels, prendre le temps d'une promenade, raconter des histoires du passé. Il ne s'agit pas pour les grands-parents de décider à la place des parents ou d'imposer ce qui leur semble bon. L'important est d'éviter de se situer en contradiction avec les principes éducatifs des parents. Chacun devant conserver un statut et un rôle bien précis.

Pendant toute son existence, l'individu est en situation de transmettre, ce qu'il fait de façon plus ou moins consciente. Mais lorsque l'on avance en âge, que l'on devient grand-parent, que la retraite professionnelle s'annonce, ou qu'elle est déjà là, la notion de transmission prend une acuité toute particulière. La place qu'il occupe ou occupait dans l'univers professionnel, dans la famille et dans la cité est très importante. Sa disponibilité lui donne un autre but, celui de grand-parent.

La transmission d'une génération à l'autre s'accroît au fur et à mesure de l'avancée en âge. Selon sa personnalité, sa façon de considérer la vie et autrui, ce que l'on veut ou peut transmettre, varie. On oeuvre plus ou moins dans tel domaine ou tel autre pour transmettre des connaissances, des savoir-faire, des biens, des valeurs morales, culturelles ou affectives. Les grands-parents en transmettant des valeurs sont des modèles éducatifs et leur vision des choses peut changer le cours de bien des situations.

Comment la transmission d'une génération à l'autre des connaissances, des savoir-faire, des biens, des valeurs morales, culturelles ou affectives contribue-t-elle au quotidien à avoir de bonnes relations entre nous, que ce soit au niveau familial, professionnel ou de la société ?

Pour essayer de répondre à cette question l'École des Grands-Parents Européens (EGPE) tient un colloque à la Marie de Paris les 19 et 20 novembre 2009 sur le thème « La transmission intergénérationnelle, une dynamique pour mieux vivre ensemble ».

EGPE 12, rue Chomel 75007 PARIS [www.allo-grandsparents.fr](http://www.allo-grandsparents.fr)

EGPE 6, route d'Ingersheim 68000 COLMAR Maison des Associations, [manelle.taouti@free.fr](mailto:manelle.taouti@free.fr)

## Charte de l'EGPE :

- Répondre aux besoins d'ordre personnel, familial et social de la génération grands-parents
- Tisser des liens qui réduiront les solitudes, s'ouvrir aux autres
- Définir de façon plus précise et plus valorisante la place et le rôle de la génération grands-parents
- Connaître, faire connaître et respecter le droit des grands-parents
- Favoriser le devenir de « nouveaux grands-parents » à travers des relations intergénérationnelles et intercommunautaires créatives, et aborder ensemble une nouvelle étape sociale et personnelle de la vie, en témoigner
- Rassembler les énergies disponibles
- Constituer et représenter un mouvement de la génération « grands-parents »

*(Texte proposé par un concitoyen)*